[Texte]

Now there is a consideration that this committee operate, as we have in the past, by having the possibility of a subcommittee on culture, dealing with cultural issues. Consequently we could consider a vice-chairman for that position so some committee activities could take place with a small group to handle cultural activities other than with the committee of the whole. If that is a consideration worth looking into, it does not have to happen today, but I think there is a feeling among some of the members that this consideration would be well worthwhile.

entine gorg ab insmercial of land sentent at 1315

Mrs. Finestone: I would like to have the opportunity to think that one through, but I would like to remind you that there was a formal request by me at the last standing committee that we have a subcommittee on telecommunications. As we were involved with multiculturalism at the time, I do not think it got treated. Perhaps we could look at both those areas and take some decisions as to how we can be effective in both areas. They are huge and pressing issues today and the decisions of the the Supreme Court of Canada will certainly have a role to play in where we are going, so I would appreciate if we could discuss that as an item, not when we are waiting for the bell to ring.

The Chairman: No doubt about it. I am prepared to consider that request in view of the fact that we have a vice-chairman who could act as a chairman of a subcommittee on communications. I thought we could also identify the cultural aspect of the other subcommittee by this committee. It does not have to happen today. I realize this is an organizational meeting, but it is certainly one that begs consideration by the committee as a whole rather than always have 14-member committee hearings when sometimes they are not necessary to gather information.

Let us move on to item number five. This is a similar motion to what was passed. Mr. Schneider, would you like to make a comment on it with regards to authorizing the printing of evidence?

Mr. Schneider: We move it in accordance with the condition we moved at the beginning of this session.

The Chairman: I stand to be corrected by opposition members or members of the Liberal Party and NDP, but I believe it was at least one member of the opposition party. Do you recall that, Mr. Duhamel?

Mrs. Finestone: I could not remember if it was three or four members to hear witnesses.

The Chairman: Well, I think we have to have at least three, but if you want four, at least one must be from an opposition party.

[Traduction]

On a proposé que le Comité se dote, comme il l'a déjà fait par le passé, d'un sous-comité de la culture. Nous pourrions donc penser à un vice-président pour ce sous-comité, afin que certaines choses puissent se faire en groupe restreint plutôt qu'en séances plénières. Si vous voulez étudier cette possibilité, il n'est pas nécessaire que nous le fassions aujourd'hui, mais je crois que certains membres du Comité sont d'opinion que cela en vaudrait la peine.

Mme Finestone: J'aimerais pouvoir y réfléchir, mais je tiens à vous rappeler que j'ai présenté une demande officielle au comité permanent précédent en vue de la création d'un sous-comité des télécommunications. Comme nous nous occupions aussi de multiculturalisme à l'époque, je ne crois pas qu'on ait donné suite à ma demande. Nous pourrions peut-être examiner les deux domaines et décider des mesures à prendre pour être efficaces dans les deux. Nous avons à nous attaquer à des questions pressantes et importantes, et les décisions de la Cour suprême du Canada influeront sûrement sur l'orientation de nos travaux. Ainsi, j'aimerais que nous puissions discuter de cette question, mais à un autre moment, où nous ne serons pas pressés par les cloches.

Le président: C'est sûr. Je suis disposé à envisager cette possibilité, étant donné que nous avons un vice-président qui pourrait présider un sous-comité des communications. Je crois par ailleurs que nous pourrions aussi créer un sous-comité de la culture pour traiter de l'autre volet de notre mandat. Cependant, il n'est pas nécessaire de le faire aujourd'hui. Je sais bien qu'il s'agit d'une séance d'organisation, mais c'est certainement une question sur laquelle le Comité dans son ensemble devrait se pencher, de manière que les 14 membres du Comité ne soient pas tenus de participer à toutes les audiences, surtout lorsqu'il s'agit de recueillir des informations.

Passons maintenant au point cinq à l'ordre du jour. Cette motion est semblable à celle que nous avons déjà adoptée. Monsieur Schneider, avez-vous des observations à faire quant à l'autorisation d'imprimer des fascicules?

M. Schneider: Nous proposons la motion sous réserve de la condition que nous avons établie au début de la session.

Le président: Que les membres de l'opposition, c'est-à-dire les membres du Parti libéral et du NPD, me corrigent si j'ai tort, mais je crois qu'il fallait au moins un membre de l'opposition. Vous souvenez-vous de cela, monsieur Duhamel?

Mme Finestone: Je ne me souviens pas si c'était trois ou quatre membres pour l'audition des témoins.

Le président: Eh bien, je crois qu'il nous faut au moins trois membres, mais si nous décidons de fixer le nombre à quatre, il faudrait au moins un membre de l'opposition.